



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 99596

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves inconvénients qui se renouvellent chaque année pour les élèves des classes de seconde notamment par suite de l'utilisation des locaux scolaires pour les besoins des examens scolaires. Dès la fin mai en effet l'ensemble des locaux des lycées sont réservés pour les épreuves des divers baccalauréats, ce qui allonge de près d'un mois la durée des grandes vacances des élèves de seconde. Il lui demande si d'autres dispositions peuvent être étudiées dans le mode d'utilisation des locaux scolaires par exemple pour éviter ou au moins réduire la durée de la suppression des cours des élèves de seconde des lycées.

### Texte de la réponse

Le début des vacances d'été est fixé par l'arrêté ministériel qui établit tous les trois ans le calendrier scolaire. Cette date s'impose à tous les élèves. Cependant, si l'établissement est centre d'examen, les élèves peuvent éventuellement être autorisés à rester chez eux pour permettre d'organiser au mieux le déroulement des épreuves, les locaux ne permettant pas le plus souvent de recevoir simultanément les candidats et les élèves habituels de l'établissement. L'organisation de l'emploi du temps des élèves relevant de la compétence de l'établissement, seul le chef d'établissement a la possibilité, si la situation paraît le nécessiter et avec l'accord du conseil d'administration, d'aménager l'emploi du temps des élèves en fin d'année. L'étude d'une proposition est en cours sur ce point : il pourrait être offert dans certains lycées à l'élève de seconde la possibilité d'accomplir un stage de découverte professionnelle durant le mois de juin.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99596

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 2006, page 7200

**Réponse publiée le :** 10 octobre 2006, page 10636